Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 49 (1904)
Heft: 9

Artikel: Le combat entre l'infanterie et les mitrailleuses
Autor: Vuilleumier, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338199

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE COMBAT

ENTRE

L'INFANTERIE et les MITRAILLEUSES

Introduction.

De quelque côté que notre armée soit appelée à combattre demain, elle trouvera presque sûrement en face d'elle des mitrailleuses. Celles des armées de nos voisins qui ne possèdent pas encore cet instrument de guerre l'introduiraient très probablement dans leur armement, en cas de mise sur pied.

En *Allemagne*, il a été créé, en 1902, 13 subdivisions de mitrailleuses, attachées administrativement en temps de paix à des bataillons de chasseurs ou de fusiliers, mais qui, en temps de guerre, dépendraient directement du commandant de corps d'armée. Elles ont été incorporées dans les corps d'armée de la frontière : XIVe à Carlsruhe, XVe à Strasbourg et XVIe à Metz.

La subdivision comprend 3 sections de 2 pièces chacune. L'armée allemande aurait donc 78 mitrailleuses à disposition immédiate. L'arme choisie est la mitrailleuse Maxim montée sur chariot [1].

En *Autriche*, seuls les régiments en garnison dans la montagne et sur les frontières, et les groupes de forteresse, sont dotés de mitrailleuses, modèle « Archiduc Salvator », cela depuis 1898. Le *Militär Wochenblatt* (n° 97, p. 2549, de 1898) déclare que les batteries des divisions de cavalerie indépendantes comprenaient 4 canons et 2 mitrailleuses ; nous ne saurions affirmer

[1] Cap. Ch. Sarasin, *Les mitrailleuses dans l'armée allemande*, « Revue militaire suisse », novembre 1902, p. 942. — Lt Cesbron-Lavau, *Mitrailleuses de cavalerie*, « Revue de cavalerie », avril 1903, p. 77. — *Exerzir Reglement für Maschinengewehr-Abtheilungen*. Berlin, 14 mai 1902.

que cette union ait subsisté. Mais les études de différents systèmes de mitrailleuses continuent sans cesse; les budgets de l'empire portent des sommes importantes affectées aux essais divers et les rapports de manœuvres, aussi bien que les articles de revues, concluent tous à l'introduction de mitrailleuses dans l'armement des troupes d'opération[1].

L'*Italie* a dans son armement 100 mitrailleuses, système Pratt-Whitney; l'armée les utilisa pendant la campagne d'Abyssinie, mais sans grand succès; on n'en commanda pas de nouvelles. Plusieurs postes alpins ont été munis de ces mitrailleuses. Des publications récentes concluent à la reprise des études et à l'introduction générale de cette arme[2].

En *France*, les mitrailleuses sont à l'étude et à l'essai depuis un certain nombre d'années déjà. Les prévisions d'emploi assignent une mitrailleuse à chaque compagnie opérant isolément dans les campagnes lointaines et dans la guerre de montagne. Chaque bataillon expéditionnaire pourra posséder quatre mitrailleuses « de façon à ne pas être toujours appuyé par de l'artillerie lourde à transporter et ne passant pas partout ». Actuellement, dans les Vosges, les 5e et 15e bataillons de chasseurs, en garnison à Remiremont, sont pourvus de quatre mitrailleuses Hotchkiss (cela dès juillet 1901); les 6e et 30e bataillons de chasseurs alpins, des 14e et 15e corps, à Grenoble, Nice et Embrum sont dotés de mitrailleuses du même système. Mais, au lieu d'être sur roues, le matériel est sur bâts; les porteurs sont des mulets. On prétend que quatre autres bataillons de chasseurs à pied disposent également de Hotchkiss, mais à titre d'essai.

Des sections de mitrailleuses sur roues ont été expérimentées aux manœuvres de cavalerie d'août 1902; elles ont été adjointes aux batteries à cheval et considérées plutôt comme un soutien. On a, en outre, tout récemment, fait des essais de mitrailleuses de cavalerie à cheval, adjointes et inféodées à l'escadron[3].

* * *

[1] Stipsiez, *Emploi de la mitrailleuse par la cavalerie.* Vienne 1897. « Revue militaire suisse », mars 1902, p. 262. — Compte-rendu de la conférence du col. Schleyer, chef de bureau à l'état-major. « Streffleur's Revue », mars 1903.

[2] *La Metragliere ritorno di moda,* « Rivista militare italiana », déc. 1901. — *Le Metragliatrici, nuova arma di guerra campale.* Rome, Voghera, 1902.

[3] Lt Cesbron-Lavau, *Mitrailleuses de cavalerie.* « Revue de cavalerie », août 1903, p. 605 et suiv. et nombreux articles dans la « France militaire ».

Ces essais divers vont être menés avec d'autant plus d'activité que les premières nouvelles de la guerre russo-japonaise et de la campagne contre les Herreros confirment les expériences avantageuses faites des deux côtés lors de la guerre du Transvaal.

Les ouvrages généraux de tactique, les brochures et articles de revues relatifs aux mitrailleuses, — il n'existe pas encore d'ouvrages spéciaux quelque peu complets sur le sujet, — traitent de l'utilité de l'introduction de ce nouvel engin de guerre; ils énumèrent les cas dans lesquels son emploi pourrait être avantageux; quelques-uns — peu nombreux — posent les règles de tactique qui doivent présider à cet emploi; mais aucun ne s'occupe des moyens de combattre les mitrailleuses ou des obstacles auquels elles se heurteront.

Et pourtant, que de fois cette question ne s'est-elle pas posée, dans les manœuvres, chez nous et ailleurs, à des chefs d'unités qui se trouvaient dans des situations identiques à celles dans lesquelles les mettra la guerre de demain? Interloqués la première fois, puis seulement agacés, mais toujours embarrassés, les chefs d'infanterie ont, sous l'inspiration du moment, fait prendre à leur troupe une formation ou une autre, employé un moyen de défense ou d'attaque plus ou moins approprié. En fait, aucun système régulier ne semble avoir été adopté et suivi, en Suisse tout au moins.

L'expérience de la guerre fait défaut : les combats des Anglais contre les tribus africaines, les guerres hispano-américaine et anglo-boère, l'expédition de Chine, n'ont pas fourni des constatations suffisantes. Peut-être la campagne russo-japonaise et l'expédition contre les Herreros nous procureront-elles ces données.

Faute de mieux, on en est réduit à l'analogie, au raisonnement et au bons sens, source de toute vraie tactique. Il faut bien commencer une fois. Le moment paraît venu de poser une première pierre.

*
* *

Pour attaquer un ennemi ou s'en défendre, la première condition est de savoir qui il est, ce qu'il vaut, quels sont ses modes d'attaque et de défense. Le combat de l'infanterie contre les mitrailleuses, les formations à adopter contre elles et les ef-

fectifs à leur opposer, dépendront donc de la valeur de ces engins de guerre eux-mêmes et de leur mode de combat.

Ce sont là les premiers points qu'il importe de fixer.

I. La mitrailleuse, sa valeur et ses qualités comme arme de combat.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'entrer dans le détail des divers systèmes de mitrailleuses et d'examiner leurs qualités respectives; ce ne sont que les qualités fondamentales et essentielles de l'arme en elle-même qui importent ici.

La mitrailleuse permet de lancer, par un tir rapide et prolongé, procurant une gerbe de balles assez serrée même aux grandes portées, 400 à 600 balles de fusils à la minute, à une distance qui n'est limitée que par l'œil du tireur.

Ses qualités essentielles sont donc la portée, la vitesse et la justesse du tir, l'économie d'effectif.

a) *Portée.*

La mitrailleuse produit des effets meurtriers jusqu'à 1800 mètres. En deçà de 800 mètres, son action se révèle tout particulièrement par la densité de la gerbe des balles. Les distances auxquelles les mitrailleuses rendront de grands services sont comprises entre 800 et 1500 mètres. En deçà de 800 mètres, le fusil possède toute son efficacité; mais à 800 et au delà, l'affût si peu stable qu'est l'homme entraîne toujours un tir peu sûr, alors que la tension de la trajectoire ne peut plus corriger les erreurs du pointage. A 1500 mètres, le feu de la mitrailleuse est déjà très efficace; à 1000 mètres, il est aussi sûr et donne d'aussi bons résultats que le fusil d'infanterie à 300.

b) *Vitesse.*

Identique au fusil lorsqu'il s'agit d'atteindre un but restreint, un homme isolé ou un groupe, la mitrailleuse possède une grande supériorité en face de buts profonds et étendus, sur les lignes ou les colonnes contre lesquelles elle lance par rafales une grêle de projectiles, fauchant d'un bout à l'autre les lignes ennemies. — C'est improprement qu'on dit qu'une mitrailleuse tire « tant de coups à la minute », il serait plus exact de dire

« avec une vitesse de tant de coups à la minute ». Néanmoins, la chose importe peu parce qu'en réalité le tir s'exécute par rafales, par séries, qui n'ont pas la durée d'une minute.

On indique le nombre de coups suivants que peuvent tirer, à la minute, les mitrailleuses des différents systèmes :

Maxim (Suisse-Allemagne), 500 à 700 [1].
Hotchkiss (France), 400 [2].
Archiduc Salvator (Autriche), 300 [3].
Nordenfelt (Angleterre), 500 à 600 [4].
Bergmann, 600 [5].

c) *Justesse du tir.*

Reposant sur un affût ou un trépied, maniée, à une distance plus grande de l'ennemi, par un homme isolé et souvent masqué, la mitrailleuse reflète moins que le fusil l'émotion, la fatigue et l'énervement du tireur. Le tir est plus sûr et plus constant. Indépendamment de ces circonstances, dont l'effet est capital, il faut remarquer que, le canon de l'arme et la cartouche étant identiques à ceux du fusil d'infanterie, le rendement balistique des mitrailleuses doit être le même que celui de ce fusil. Qu'on mette un fusilier, arme appuyée, en face d'un mitrailleur, ils seront quasiment égaux au tir coup par coup. Ce n'est qu'au moment où il s'agira de lancer le plus vite possible, le plus de balles possible, sur un but étendu ou éloigné, que le second acquerra une grande supériorité.

D'après les expériences d'école faites en Suisse, le tir coup par coup a donné :

à 300 m. . . .	61,5 %	de balles mises.
à 500 m. . . .	32,5 %	»

Le tir continu a donné :

à 300 m. . . .	45,5 %	»
à 500 m. . . .	26,4 %	»

[1] *Das Maxim Maschinengewehr in seiner Konstruktion, Leistungsfähigkeit und Verwendbarkeit,* Mittler u. Sohn, Berlin, p. 15. — *Das Maxim Machinengewehr und seine Verwendung,* von Hauptmann Braun, Berlin 1903, p. 27.

[2] *Instruction sur la mitrailleuse automatique Hotchkiss,* Paris 1899.

[3] « Revue de cavalerie » août 1903, p. 591.

[4] « Revue de l'Armée belge », 20e année, T. V, et 21e, T. I, *La mitrailleuse automatique Nordenfelt.*

[5] Dr Rheinold Gunther, *La mitrailleuse Bergmann,* Rastatt 1901. — Idem, « Revue de l'Armée belge » 26e année. T. II, sept.-oct.

Contre de l'artillerie à 1400 m. sans attelages et avec servants agenouillés, on a obtenu du 7 % de touchés, et à 1600 du 4 % [1].

D'après les essais faits en Allemagne, à 800 ou 900 mètres, 20 cibles de tirailleurs en ligne ont été toutes atteintes après un tir de 200 à 300 coups ; il y avait 13 % de touchés. A 1100-1400 mètres contre 2 canons de montagne, servis par 10 hommes, 9 hommes ont été atteints après 120-400 coups ; on a obtenu du 6 %, 12 % et davantage [2].

On admet que la mitrailleuse a la même dispersion (du 70 %) à 1000 m. que le fusil à 300.

En Belgique, on cite un tir indirect à 1000 mètres qui a donné du 50 % [3].

d) *Economie d'effectif.*

Le service d'une mitrailleuse n'immobilise que *quelques hommes :*

En *Allemagne*, le service de la pièce est assuré par un sous-officieur tireur et 4 hommes. La compagnie de 6 mitrailleuses comprend 80 officiers, sous-officiers et soldats, soit 13-14 hommes par pièce [4].

En *Suisse*, à chaque pièce, un sous-officier et cinq mitrailleurs-soldats, dont l'un aide-tireur, deux conducteurs de chevaux, un porteur de munition et un surnuméraire. La compagnie ayant 72 hommes et 8 mitrailleuses, on a une moyenne de 9 hommes par pièce. Ce chiffre est généralement reconnu comme trop faible [5].

En *Danemark*, deux hommes pour manœuvrer la mitrailleuse, un porteur de munitions et deux hommes pour garder les chevaux pendant le feu [6].

[1] « Schweizerische Monatschrifft für Offiziere aller Waffen », *Unsere berittenen Mitrailleur Kompagnien,* avril 1900, — et « Internationale Revue », supplément 22, janvier 1901, *Les mitrailleuses dans la guerre en rase campagne,* p. 589.

[2] *Das Maxim Machinengewehr,* Mittler u. Sohn, Berlin, p. 18.

[3] « Belgique militaire », 1900, p. 611.

[4] « Revue de cavalerie », août 1903, p. 78.

[5] Capitaine Ch. Sarasin, l'*Organisation des compagnies de mitrailleurs à cheval,* « Revue militaire suisse », fév. 1902, p. 119. — Capitaine P. Sarasin, *Uber die Verwendung der berittenen Maschinengewehr Schützen-Kompagnien.* « Allg. Schweiz. Militärzeitung », 1901.

[6] « Revue de cavalerie », août 1903, p. 601.

En *France*, le projet de règlement, par lequel le lieutenant Cesbron-Lavau termine une étude très approfondie qu'il a faite du sujet, au point de vue d'une introduction régulière des mitrailleuses dans l'armée française, prévoit une équipe de 5 hommes par pièce [1].

e) *Comparaison avec le fusil.*

Pour bien se rendre compte de l'économie d'effectif que produit l'emploi des mitrailleuses, il importe d'établir le rapport entre l'effet produit par le fusil et par la mitrailleuse, ou plus exactement le nombre de fusils qu'il faut mettre en ligne pour produire le même effet qu'avec une mitrailleuse. On a présenté diverses évaluations :

Au feu d'une cartouche, coup par coup, un homme armé du fusil tire en moyenne 4 coups à la minute ; la mitrailleuse, une fois pointée tire 400 à 600 coups ; elle équivaut donc à 100-150 hommes, au point de vue du nombre de projectiles lancés ; mais comme le tir est plus sûr, plus constant, mieux ajusté, on peut sans exagérer, dire qu'aux distances moyennes elle équivaut à une compagnie.

Au feu de vitesse, une compagnie de 200 hommes, armés du fusil à répétition, peut tirer environ 3000 coups par minute. Pour que ce tir, dirigé contre un front, fût aussi efficace que celui de la mitrailleuse, il faudrait que 400 balles (nombre d'atteintes obtenues en une minute avec la mitrailleuse tirant à la vitesse de 500 coups à la minute, à une distance de 1000 mètres), c'est-à-dire 13 à 14 % des balles tirées, touchassent le but. Or, ce chiffre n'est jamais atteint sur le champ de bataille. On peut donc affirmer que, dans ces conditions, l'effet utile d'une mitrailleuse, servie par un personnel exercé et possédant beaucoup de sang-froid, est au moins égal à celui d'une compagnie de 200 hommes [2].

Il y a une douzaine d'années déjà, avant les derniers perfectionnements, le capitaine de Rémur écrivait : « Chacune d'elles équivaut comme effet à un peloton d'infanterie au minimum... En outre, la portée plus grande permet d'ouvrir le feu à une

[1] « Revue de cavalerie », décembre 1903, p. 306.

[2] J. Bourdon, *Note sur les mitrailleuses*, « Revue d'artillerie », juillet 1900, p. 273 et 281.

distance plus grande, avec une efficacité complète et augmente d'autant l'effet utile produit [1]. »

Le 28 juin 1901, le colonel Gremion écrivait dans la *France militaire* : « En relatant que, des expériences de polygone, il résultait que le feu d'une mitrailleuse était égal à celui d'une section d'infanterie, nous avons insisté sur cette observation qu'au combat, les résultats seraient très supérieurs, en raison de l'émotion beaucoup plus grande des tireurs. »

» Aujourd'hui, nous croyons être dans le vrai en disant que le feu d'une mitrailleuse équivaudra au feu d'un peloton d'infanterie. »

L'auteur ne tient pas compte de l'influence de la distance.

M. le capitaine Pierre Sarasin, dans son article déjà cité, s'exprime comme suit : « Die Feuerkraft einer Mitrailleur Kompagnie entspricht ungefähr derjenigen von zirka drei normalen Infanterie-Kompagnien. » Donc, à son avis, 8 mitrailleuses équivalent à 12 sections, soit 1 mitrailleuse à 1 ½ section.

Ces divergences s'expliquent par le fait que les uns s'en tiennent uniquement aux résultats du tir, tandis que les autres font entrer en ligne de compte des facteurs du champ de bataille, émotion, excitation, inégalité des tireurs, fait qu'une unité d'infanterie ne met pas en ligne tous ses fusils, mais garde des soutiens et réserves, variations provenant de la distance, etc.

On pourrait aussi songer à établir une comparaison en prenant pour base le nombre de munitions à disposition ; mais cette manière de calculer ne peut être généralisée, vu qu'elle dépend de la dotation en munition, soit des unités d'infanterie, soit des compagnies de mitrailleuses.

En Suisse, la compagnie de 8 mitrailleuses, fourgons compris, dispose de 78 080 cartouches. Le bataillon, avec ses 2 caissons, dispose de 130 560 cartouches.

En Allemagne, la compagnie de 6 mitrailleuses dispose de 105 000 et le bataillon de 180 000 cartouches.

Il importe de remarquer, ici déjà, que si l'on admet que l'effet du feu d'une compagnie de 6 mitrailleuses est égal à celui d'un bataillon, cela ne signifie pas qu'il faille opposer un bataillon à une compagnie de mitrailleuses pour la mettre hors de combat.

[1] *Défense des Vosges et guerre de montagne.* Conf. « France militaire », 7 juillet 1900.

f) *Comparaison avec le canon.*

Il convient encore d'examiner jusqu'à quel point la mitrailleuse peut suppléer au canon, de manière à bien définir la valeur de l'arme que, suivant le sujet de cette étude, on cherche à combattre :

La mitrailleuse ne peut être comparée au canon pour autant qu'il s'agit de force destructive et de grandes portées, c'est-à-dire au delà de 2000 mètres. Aux distances supérieures à 1500 mètres, l'efficacité du canon est certainement plus grande ; en outre, il est indubitable que les projectiles d'artillerie éclatant à bonne distance produisent un effet moral plus considérable ; enfin, l'artillerie à tir rapide lance 12 à 15 projectiles à la minute, soit 4 à 6000 balles et fragments, dont la dispersion est non moins serrée et efficiente que la gerbe d'une mitrailleuse, même avec trajectoire tendue. Cependant la mitrailleuse présente l'incontestable supériorité de n'offrir qu'un but infime, de n'exiger qu'un servant pour donner le mouvement vertical et horizontal à la pièce et de pouvoir battre complètement le terrain par un tir ininterrompu, avantage très précieux eu égard à la célérité des attaques.

La mitrailleuse est incontestablement plus mobile et légère que le canon. Qu'elle soit sur roues comme en Allemagne, à dos de cheval comme en Suisse, ou à dos de mulet comme en France dans certaines unités, cette arme peut être transportée partout. Nos compagnies suivent les régiments de cavalerie dans tous les terrains, à toutes les allures et à travers tous les obstacles. Cette mobilité et cette légèreté leur permettent de passer à travers les bois, de gravir les côtes, de descendre les rampes, de franchir haies et fossés ; elles ont sur l'infanterie l'avantage de la rapidité. Au besoin les mitrailleuses peuvent être tirées, portées ou hissées en tous lieux. La mise en batterie d'une mitrailleuse portée à bâts dure 1, 1 ½ ou 2 minutes ; la mitrailleuse allemande sur roues peut ouvrir le feu, sans dételer, 7 ou 8 secondes après l'ordre donné. Enfin la mitrailleuse n'occupe pas de front étendu. Si 100 tireurs ou une batterie occupent 100 mètres et forment ainsi cible, le même front sera occupé, s'il le faut, par 8 mitrailleuses très peu visibles et représentant huit ou dix fois plus de tireurs.

Un point d'infériorité indiscutable de la mitrailleuse sur le

canon, c'est l'importance énorme qu'acquiert l'estimation des distances et la difficulté de régler son tir. Une grande précision de l'arme exige un pointage très précis. Tandis que le 70 % de la gerbe de dispersion du feu d'infanterie atteint, aux distances moyennes, une profondeur de 150 mètres, et aux grandes distances de 100 mètres, le 70 % de la gerbe de dispersion des projectiles lancés par une mitrailleuse n'excède pas 20 à 50 mètres. Donc, en cas d'une erreur de hausse, la gerbe de projectiles s'abat devant ou derrière le but [1].

II. Emploi tactique des mitrailleuses.

Nous venons de voir l'arme qu'est la mitrailleuse et nous avons cherché à déterminer sa valeur approximative, comparée au fusil et au canon. Reste à rechercher quand, où et dans quelles conditions on peut être appelé à combattre cet ennemi.

Une très notable partie de la littérature — brochures et articles de journaux, — qui traite de l'emploi tactique des mitrailleuses, est incontestablement inspirée par la réclame. La concurrence est ouverte, des intérêts importants sont en jeu, chacun prône et fait mousser sa marchandise. Il n'est pas de tâche, de mission, ni de situation dans lesquelles les mitrailleuses ne soient le salut du pays, c'est le *deus ex machina* qui vient sauver l'honneur de l'armée et lui donner la victoire.

Ces publications mises de côté, on se trouve néanmoins en présence d'idées les plus divergentes, parfois même contradictoires, et ce n'est guère que l'expérience qui fournira la vraie solution. Il est certain que jusqu'à ce moment-là, on peut être appelé à lutter contre des mitrailleuses employées dans des conditions très diverses. Il ne rentre pas dans le cadre de ce travail d'approfondir l'emploi tactique des mitrailleuses ; moins encore de soumettre à un examen critique les opinions exprimées à ce sujet. Il suffit, pour se rendre compte de la diversité des points de vue, de citer un ou deux passages des auteurs connus en la matière :

Boguslawsky : « C'est dans la défensive seule que l'infanterie peut espérer un secours puissant de cette arme. Une des raisons qui diminue beaucoup la valeur de la mitrailleuse dans l'offen-

[1] *Règlement suisse sur le service des mitrailleuses,* chap. X; et *Balk. Taktik* I, 1, 1900, p. 160.

sive, provient de ce que, privée d'un épaulement spécial, elle constitue par suite un but plus vulnérable que les tirailleurs couchés et à genou, inconvénients d'autant plus grands que la distance diminue... Bref, on peut admettre que la mitrailleuse ne trouvera pas d'emploi bien utile dans l'attaque [1]. »

Cap. de Monbrisson (cit. lieutenant Campana). « C'est en accompagnant l'attaque que les mitrailleuses pourront le mieux déployer leurs propriétés. Le canon sera très vulnérable dans la zone d'action de la mousqueterie, et le moindre accident causé à ses attelages l'arrêtera ou lui infligera des retards extrêmement préjudiciables. Au contraire, une mitrailleuse légère portée par ses servants, pourra être amenée presque sous le nez de l'adversaire, en profitant de tous les défilements de terrain. Sa grande mobilité lui permettra également d'arriver promptement sur les positions conquises pour protéger le rétablissement de l'ordre de l'infanterie; elle agira sur l'ennemi à la façon d'un fusil multiple, exigeant peu de monde pour son service. [2] »

D'autre part, tandis que de tous côtés on relève l'extraordinaire mobilité des mitrailleuses, le lieutenant Parker, qui commandait à l'attaque de Santiago de Cuba, en 1898, un détachement de mitrailleuses, et qui a publié une brochure fort intéressante sur ses expériences [3], dit : « En principe donc, elles ne seront pas portées en première ligne, mais resteront à couvert dans l'attente du but et de l'occasion favorables; elles changeront de position le plus rarement possible, parce que, comme pour le canon, la grande difficulté réside dans la recherche de la distance du but. »

Il n'est guère possible, on le voit, de concilier des opinions aussi contradictoires; il faut s'en tenir aux grandes lignes.

a) *Mitrailleuses isolées.*

Une première remarque, c'est que les auteurs qui font des mitrailleuses une quatrième arme combattante, qui préconisent, d'une manière générale, la création d'unités de mitrailleuses

[1] « Revue de l'armée belge », tome VI, p. 132.

[2] *Emploi des mitrailleuses dans l'offensive*, « Journal des sciences militaires », décembre 1900, p. 399.

[3] *Tactical organization and uses of machine guns in the field.* Hudson, edit., Kansas City, 1899.

indépendantes, sont une infime minorité. Le plus grand nombre considère la mitrailleuse comme une arme complémentaire, un renfort ou soutien des autres armes.

Cependant le lieut.-colonel Felice Mariani, professeur à la Scuola di Guerra, de Turin, qui s'est fait une spécialité de l'étude des mitrailleuses et de leur emploi [1], pose comme condition essentielle qu'on en fasse une troupe spéciale et que les unités ne relèvent, dans l'infanterie ou dans la cavalerie, que du commandant de division. Cette manière de voir a été approuvée par la Société militaire de Rome à laquelle elle a été présentée.

Le lieutenant Parker, dans sa brochure déjà citée, s'appuyant sur des expériences faites à la guerre de Cuba, préconise également la constitution de batteries indépendantes, parce que la plus grande liberté d'action et la plus complète initiative doivent être laissées aux commandants des mitrailleuses.

Enfin, le règlement suisse dit, à page 27 : « ... Le commandant de corps d'armée *peut* détacher les mitrailleuses de la cavalerie et leur donner une tâche spéciale qui demande une troupe très mobile et forte au feu ; dans ce cas-là aussi il faudra leur attribuer un soutien spécial (cavalerie, bicyclistes, infanterie sur chars). »

Bref, il n'est pas impossible que notre infanterie ne se heurte à des subdivisions de mitrailleuses indépendantes.

b) *Mitrailleuses et cavalerie.*

Il n'est plus contesté que la cavalerie ait un avantage considérable à être dotée de mitrailleuses. On est d'accord qu'on ne peut faire jouer aux mitrailleuses le rôle de l'artillerie montée, mais qu'il lui incombe des missions différentes et un rôle *sui generis*.

« Les mitrailleuses à cheval ont comme mission de seconder la cavalerie dans toutes ses entreprises, et de lui faciliter la solution de sa tâche. » (*Projet d'instruction pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse*, 1903, p. 351, n° 595.) « L'adjonction de mitrailleuses à la cavalerie a pour but d'augmenter la force du feu de la cavalerie. » (*Règlement suisse sur les mitrailleuses*, 1900, p. 125.)

Le règlement d'exercice allemand (14 mai 1902) donne une

[1] *Le mitragliatrici rispetto agli eserciti campali*, Rome, 1898.

tâche spéciale aux mitrailleuses dans les combats de cavalerie contre cavalerie. Boguslawsky développe aussi l'idée que les mitrailleuses sont appelées à rendre de grands services dans le choc de masses de cavalerie en rase campagne, et cela par leur puissance de feu.

En Suisse, l'expérience a conduit à une utilisation différente. L'une des qualités essentielles des mitrailleuses est la mobilité ; un autre avantage est la petitesse du but qu'elles offrent, ce qui rend difficile de les apercevoir. On les emploiera donc essentiellement pour la surprise par le feu. Rattachées à la cavalerie indépendante, les mitrailleuses lui aident à accomplir sa mission de reconnaissance : de gauche, de droite, comme des mouches importunes, elles harcèlent les colonnes ennemies, pour les forcer à se déployer et à montrer quelles elles sont, ou les arrêter dans leur marche. Ou bien elles les occupent sur un front, pendant que la brigade les attaque sur le flanc. Ou bien encore elles leur ferment un passage, les obligent à un détour au cours duquel elles iront de nouveau les importuner. Mobiles, comme la cavalerie qu'elles accompagnent et avec laquelle elles agissent en corrélation, elles ne doivent jamais l'encombrer ou l'arrêter, doivent être plus agiles qu'elle, « piquer » de droite et de gauche, tourbillonner, affoler l'ennemi, n'apparaître que pour disparaître, puis reparaître sur un autre point.

D'autre part, lorsque la cavalerie indépendante, jouant le rôle d'infanterie montée, a la mission d'assurer l'occupation d'une ligne ou d'une crête jusqu'à l'arrivée de l'infanterie, les mitrailleuses se mettront en ligne avec les mousquetons. Elles rendront aussi de précieux services à la cavalerie chargée de la poursuite ou appelée à couvrir une retraite.

Durant la bataille les mitrailleuses coopéreront utilement aux entreprises de la cavalerie sur les flancs et les derrières.

Dans toutes ces circonstances diverses et dans tous ces cas, qui paraissent devoir être les plus fréquents, étant donné la tendance de doter de mitrailleuses la cavalerie avant tout, l'infanterie se trouvera en face de mitrailleuses parfois encadrées dans une ligne de cavalerie, souvent détachées, mais toujours appuyée à plus ou moins grande distance.

c) *Mitrailleuses et artillerie.*

Les mitrailleuses pourront être adjointes, sur le champ de bataille, aux soutiens de l'artillerie, dont elles permettront de réduire l'effectif. Placées en avant et sur les flancs des batteries, elles pourront aider à repousser une attaque, sans que les pièces soient obligées de concourir à la défense du flanc et d'interrompre momentanément leur feu contre l'objectif principal. Les journaux quotidiens ont signalé récemment la défense opiniâtre des mitrailleuses russes, soutien de l'artillerie, qui finirent par être prises par les Japonais, à la bataille du Yalou. Certains auteurs ont même proposé d'adjoindre en permanence à chaque groupe d'artillerie une ou deux sections de mitrailleuses. (*Revue d'artillerie*, juillet 1900, p. 287, note.)

d) *Mitrailleuses et infanterie.*

Missions spéciales. Nous pouvons nous attendre à nous heurter à des mitrailleuses dans un certain nombre de cas où, incontestablement, elles rempliraient la tâche de l'infanterie plus avantageusement qu'elle-même. Nous les trouverons :

a) Partout où un feu nourri est nécessaire, mais où l'exiguïté empêche le déployement d'une unité de quelque importance : dans les pays de montagne, pour battre les voies de communications, les défilés, les sentiers, les ponts, les gués, les routes encaissées ou resserrées entre rochers et précipices, les débouchés de villages, de forêts, etc.

b) Partout où il sera nécessaire d'opposer une résistance par le feu, alors que la force du choc n'est pas indispensable et qu'on ne veut détacher ou employer que peu d'hommes : avant-postes, grand'gardes, flanc-gardes, avant-gardes, etc.

c) Chaque fois qu'il sera nécessaire d'opposer très rapidement, à une certaine distance, une résistance par le feu : mitrailleuses attachées à l'avant-garde chargées d'occuper et garder une ligne avant l'arrivée du gros, d'assurer des passages, de forcer l'ennemi au déploiement, etc.

d) Lorsqu'on voudra surprendre l'ennemi et opérer une diversion : attaque sur les ailes, sur le flanc ; ou encore lorsqu'on cherchera à l'écraser inopinément.

Mission générale : Les mitrailleuses sont appelées à rendre de grands services dans la *défensive*, soit pour occuper les points d'où l'on peut battre l'avant-terrain, soit pour le flanquement; elles soutiendront utilement de leur feu les contre-attaques.

Dans l'*offensive*, on prévoit deux utilisations possibles, très discutées l'une et l'autre : d'une part, les mitrailleuses encadrées dans la ligne de feu et dirigeant leur tir contre les buts profonds et étendus, contre les points d'attaque principaux, contre le point visé par l'infanterie pour son assaut, etc.; d'autre part, les mitrailleuses occupant une position de seconde ligne, tirant par-dessus la première lorsque celle-ci avance, faisant feu pendant qu'elle marche et pouvant, si besoin est, être utilisées comme soutien et entrer dans la ligne de feu. Après avoir préparé l'assaut, elles s'élanceraient sur la position ennemie avec les lignes d'assaut, pour poursuivre par le feu, ou elles couvriraient la retraite en cas d'insuccès.

(A suivre.)

E. Vuilleumier
Capitaine à l'Etat-major général.